



## Rhône-Alpes Centres Sociaux

BP28 26101 Romans cedex

Tél 04 75 05 04 14

[uracs@rhone-alpes.centres-sociaux.org](mailto:uracs@rhone-alpes.centres-sociaux.org)

[www.rhone-alpes.centres-sociaux.org](http://www.rhone-alpes.centres-sociaux.org)

Le 21 janvier 2010, Romans-sur-Isère

### Aux listes candidates aux élections régionales de mars 2010

Madame, Monsieur,

Vous vous présenterez bientôt aux suffrages des citoyens en vous engageant comme candidat au mandat de conseiller régional en Rhône-Alpes. Les centres sociaux étant présents sur de très nombreux territoires de la région, nous aimerions attirer votre attention sur trois enjeux qui nous semblent être du ressort de cette collectivité territoriale

1. Le Conseil Régional a mis en place de nombreuses **politiques territorialisées** comme les contrats territoriaux emploi-formation ou les contrats de développement Rhône-Alpes. La Région peut associer des citoyens et citoyennes dans l'élaboration de ces politiques. Pourtant, aujourd'hui, le paysage de ces instances, les formes de la participation et ses modalités d'exercice réel sont difficilement lisibles du point de vue de simples habitants. Cela mérite d'être questionné, au même titre que l'existence d'un pouvoir d'influence des habitants. Nous souhaiterions que l'ambition d'associer les personnes concernées dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques territoriales soit plus affirmée et évaluée en lien avec le monde associatif. Nous aimerions que l'exercice de la citoyenneté de tous les habitants soit réelle notamment pour ceux qui se trouvent en situation d'inégalité (pauvreté/discrimination...) et/ou qui vivent dans des territoires isolés. Cet enjeu concerne également la politique de la ville dans laquelle la Région est très impliquée. Nous sommes prêts à contribuer à combattre cette inégalité pour que chacun puisse agir sur son devenir.

2. D'autre part, nous sommes inquiets de voir la **logique de marché** s'étendre dans de plus en plus de champs de la vie sociale. Nous pouvons notamment observer que les relations contractuelles entre le Conseil Régional et le monde associatif peuvent être abordées souvent sous l'angle de marchés publics et d'une relation commanditaire/prestataire plutôt que sous le régime de la subvention et d'une relation de partenariat. Les services juridiques outillés du seul code des marchés publics orientent parfois ces choix. Cette option - qui n'est pas la seule juridiquement et économiquement possible - a des conséquences sur notre démocratie : elle ne permet plus aux habitants concernés et mobilisés au sein des associations de contribuer à la définition des cahiers des charges. Ils sont alors réduits au rôle de prestataires chargés de la seule mise en œuvre des politiques publiques. Cette option ne permet pas non plus la reconnaissance des initiatives des associations. Cette évolution qui touche certains centres sociaux comme une partie plus large du

monde associatif nous inquiète et nous mobilise. Nous avons ainsi pu déplorer le dépôt de bilan d'un centre social qui avait refusé la marchandisation de son projet éducatif. D'autres solutions sont possibles pour répondre aux problèmes posés par la complexité du financement des associations et nous aimerions que le Conseil Régional puisse les mettre en avant.

3. Enfin, nous sommes particulièrement inquiets de **la situation économique des jeunes adultes**. Sur nos territoires urbains ou ruraux, nous pouvons observer chaque jour la précarisation de ce public. Or le Conseil Régional est porteur de nombreuses politiques sectorielles qui touchent plus particulièrement ces citoyens : lycée, apprentissage, formation professionnelle, politique jeunesse, politique de la ville, transports... Une politique publique régionale ne peut pas se limiter à l'information, l'orientation et l'accès aux loisirs de ces jeunes. Les questions aiguës qu'ils posent sont celles de l'accès à l'emploi et au logement, des discriminations ou de leur absence de revenu. Nous n'avons pas de réponse toute faite mais il nous paraît indispensable d'innover et d'expérimenter avec les acteurs et les jeunes concernés pour tenter de trouver des réponses qui pourraient être généralisées à une échelle plus large. Nous participerons à toute initiative menée dans ce sens par la future assemblée du Conseil Régional.

Ces questions complexes mériteraient d'être discutées ensemble pour envisager des solutions possibles. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous informer de vos positions sur ces préoccupations et quelles sont vos éventuelles réponses ou propositions. Nous sommes également disponibles pour vous rencontrer avant l'élection en étant porteur des valeurs de notre Charte (égale dignité, solidarité et démocratie). Nous nous engageons à transmettre votre réponse (ou son absence) aux acteurs bénévoles et salariés de notre réseau.

Dans l'attente, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de salutations respectueuses.

Pour le conseil d'administration,  
Françoise Rahard, présidente



---

**Rhône-Alpes Centres Sociaux** fédère à travers son réseau fédéral 210 centres sociaux indépendants sur les 8 départements de la région Rhône-Alpes. Ceux-ci mobilisent 4000 administrateurs et 2700 salariés (en Équivalents Temps Plein) pour promouvoir l'épanouissement et l'émancipation de 100.000 familles de notre région. Les centres sociaux sont des foyers d'initiatives, agréés par les CAF, où les habitants quelles que soient leur origine et leur condition définissent et portent de nombreux projets de développement durable, de promotion de la vie associative ou bien encore de lutte contre la pauvreté. Nombre d'entre eux sont situés dans des territoires où se concentrent la précarité et l'isolement en milieu rural ou urbain. Les Fédérations départementales de centres sociaux soutiennent, représentent et qualifient les centres sociaux dans l'exercice de leurs projets sociaux. Notre union régionale est membre du Comité régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) intégrée à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).